

Nombre de membres :
En exercice : 34
Présents : 33
Pouvoirs : -
Votants : 33

Abstentions : 3
Exprimés : 30
Pour : 30
Contre : -

N°2017-30

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUEST LIMOUSIN**

L'an deux mille dix-sept,

Le jeudi dix-neuf janvier à vingt heures,

Le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni salle de réunion communautaire de Saint-Laurent/Gorre, sur convocation de M. Christophe GEROUARD.

Date de la convocation : le vendredi treize janvier

Présents : Guy BAUDRIER, Véronique BINDE, Alain BLOND, Daniel (Paul) BRACHET, Jean-Louis CLERMONT-BARRIERE, Albert DELHOUME, Daniel DESBORDES, Eric DOMBRAY, Magdaleina FREDON, Louis FURLAUD, Luc GABETTE, Paola GABORIAU, Dominique GERMOND, Sylvie GERMOND, Christophe GEROUARD, Patrick GIBAUD, Bruno GRANCOING, Cécile GUILLAUMEUX, Jean MAYNARD, Marie-Laurence MORANGE, Alain PERCHE, Marion PERSONNE, Jean-Pierre PATAUD, Françoise PIQUET, Pascal RAFFIER, Guy RATINAUD, Raoul RECHIGNAC, Jean-Pierre ROMAIN, Richard SIMONNEAU, Maryse THOMAS, Agnès VARACHAUD, Christian VIGNERIE, Joël VILARD.

Absents : Daniel ESCURE.

Pouvoirs : -

Secrétaire de séance : Véronique BINDE.

Objet

Maisons de santé

Achat de terrains pour la construction des équipements à Oradour/Vayres et Saint-Mathieu

Le Président indique qu'il est nécessaire de faire l'acquisition des terrains communaux de Oradour/Vayres et Saint-Mathieu afin d'y construire les maisons de santé.

Les besoins sont estimés à environ 1 500 m² par projet.

Le terrain de Saint-Mathieu devant être adapté compte tenu des équipements existants (terrain de basket et hand), cette surface sera certainement légèrement supérieure (de l'ordre de 1 700 m²).

Pour conclure les ventes, un prix de 25 centimes d'euro par m² a été fixé.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- autoriser le Président à acheter les terrains à Oradour/Vayres et Saint-Mathieu pour la construction des maisons de santé pour un prix d'achat de 0,25 euro par m² ;
- désigner maître LORiot-CHEYRON, notaire à Vayres, afin de régler cette vente ;
- autoriser le Président à signer tout document afférent pour la conclusion de cette vente.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le

Le Président,



REÇU
DE ROCHAMBEAUX

LE 25 JAN. 2017

